PROJET DE LOI

adopté

le 9 novembre 1972.

## SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la Convention générale entre la France et le Portugal sur la Sécurité sociale, signée à Lisbonne le 29 juillet 1971, complétée par un Protocole général.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention générale entre la France et le Portugal sur la Sécurité sociale, signée à Lisbonne le 29 juillet 1971, complétée par un Protocole général et dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 novembre 1972.

Le Président, Signé: Alain POHER.

Voir les numéros:

Sénat: 385 (1971-1972) et 45 (1972-1973).